



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0490**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Meyzieu - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vénissieux**

objet : **Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2021 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval, Ile Roy et Ravin - Conventions de délégation de gestion avec les communes**

service : **Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 9 avril 2021**

Secrétaire élu : **Monsieur Jérôme Bub**

Affiché le : **mardi 27 avril 2021**

**Présents :** M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 26 avril 2021****Décision n° CP-2021-0490**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Meyzieu - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	<b>Projets nature - Espaces naturels sensibles (ENS) 2021 - Plateau des Grandes Terres, vallon du ruisseau des Échets, vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, vallon de l'Yzeron, plateau des Hautes Barolles, plateau de Méginand, Sermenaz, vallon des Torrières, Biézin nature, Yzeron aval, Ile Roy et Ravin - Conventions de délégation de gestion avec les communes</b>
service :	Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert à son profit, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS et induisant la dissolution par décisions préfectorales, de 4 syndicats intercommunaux, gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les projets nature-ENS sont, par conséquent, portés désormais par les communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque commune membre du projet et de la Métropole.

Pour l'année 2021, les actions définies et portées par les communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé à la Commission permanente de financer les programmes d'actions 2021 mis en œuvre par les villes pour 12 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, conformément à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les villes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des villes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux villes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les villes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2021 intègre un nouveau projet nature-ENS, le site du Vallon du Ravin, à la demande des villes concernées, ce qui porte le réseau des projets nature-ENS à 12 sites au total sur le territoire métropolitain. Le budget prévisionnel affecté pour l'année 2021 présente ainsi une évolution nette par rapport à l'année 2020, avec une augmentation des montants octroyés de 15,3 % en investissement et de 20,7 % en fonctionnement. Cette augmentation du budget total du projet est justifiée par l'intégration du projet du vallon du Ravin, d'une part, mais également par la volonté de relancer les actions après une année 2020 stable due, notamment, à la période électorale et au contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, d'autre part. Pour permettre une gestion croissante des surfaces, la Métropole complète le dispositif, depuis 2015, par l'entretien des surfaces végétalisées *via* des interventions des "brigades nature" portées par l'association d'insertion environnement réponse aménagement (ERA).

Trois autres projets nature-ENS existent et sont portés par les Syndicats mixtes du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM), des Plaines Monts d'Or (SMPMO) et des Îles et Lônes du Rhône (SMIRIL) auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

## II - Les projets nature-ENS 2021

### 1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres est porté par les Villes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 ha, fréquenté par le public *via* un réseau de chemins.

Le programme 2021 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides, un suivi faune/flore et la coordination du projet. En investissement, le programme 2021 permettra de définir un plan de gestion écologique, ainsi que d'aménager un sentier piéton entre Corbas et Feyzin.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 133 600 € (83 600 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Grandes Terres	Montants (en € TTC)
investissement	50 000
fonctionnement	83 600
<b>Total</b>	<b>133 600</b>

### 2° - Projet nature du vallon du ruisseau des Échets

Les Villes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 ha.

Le programme 2021 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, les villes ont souhaité engager une étude visant à redéfinir les sentiers du secteur de la Marinade, et une action permettant de mieux gérer la fréquentation et la sécurisation sur le site. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon des Échets à hauteur de 70 850 € (44 850 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	44 000
fonctionnement	26 000
<b>Total</b>	<b>70 000</b>

### 3° - Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Villes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

Le programme 2021 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, une mission de surveillance du site et, pour la première fois, la prise en compte de la coordination de projet *via* le financement d'un poste à mi-temps. En investissement, le programme présente des actions de valorisation des vallons par de l'équipement signalétique, la poursuite de la réalisation d'une cartographie des habitats naturels et de la mise en œuvre d'un plan de gestion forestier, mais également le suivi des amphibiens et la cartographie des habitats naturels. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 87 160 € (52 000 € en investissement et 35 160 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	53 000
fonctionnement	52 200
<b>Total</b>	<b>105 200</b>

### 4° - Projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Villes de Francheville et de Craonne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

L'année 2020 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années.

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux et un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme comprend la valorisation du petit patrimoine, un diagnostic de la signalétique des sentiers nature, une étude de communication et une étude de circulation. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 66 000 € (27 000 € en investissement et 39 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	49 500
fonctionnement	39 000
<b>Total</b>	<b>88 500</b>

#### 5° - Projet nature du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Ville de Saint Genis Laval depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2021 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement, la création des outils de communication et l'entretien des sites et des sentiers. En investissement, la ville souhaite poursuivre les actions améliorant la gestion de la fréquentation du site par une mission foncière, une étude des sentiers et la sécurisation du site. Elle souhaite aussi mener une étude agricole ainsi qu'aménager et gérer les mares du secteur. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 50 050 € (20 050 € en investissement et 29 800 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	39 250
fonctionnement	30 550
<b>Total</b>	<b>69 800</b>

#### 6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Villes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, le financement d'un programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. Le programme d'investissement comprend, notamment, des travaux paysagers et signalétiques (notamment pour la zone humide et afin de compléter le sentier "Jeu de regards"), ainsi qu'un inventaire et la restauration de mares. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue. À noter également qu'en 2021, le plan de gestion de cet ENS va être mis à jour, et proposera de nouvelles actions à compter de 2022.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 80 500 € (43 500 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	29 300
fonctionnement	37 000
<b>Total</b>	<b>66 300</b>

#### 7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la Ville Nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Ville. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2021 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, les travaux d'aménagement, d'équipement signalétique et de sécurisation du vallon. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue. À noter également qu'en 2021, le plan de gestion de cet ENS va être mis à jour et proposera de nouvelles actions à compter de 2022. Le périmètre sera élargi à cette occasion afin d'intégrer la totalité de l'ENS tel qu'il a été défini en 2014 par le Département du Rhône.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 63 000 € (40 000 € en investissement et 23 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	25 000
fonctionnement	23 000
<b>Total</b>	<b>48 000</b>

#### 8° - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Villes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics. L'année 2020 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les 5 prochaines années.

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la mission de coordination du projet. En investissement, le programme prévoit de mener un inventaire des habitats naturels, un diagnostic agricole, la création de clairières intra-forestières ainsi que d'îlots de non-gestion, et l'achat de signalétique et de mobilier en faveur de la biodiversité (dispositifs anti-noyades et gîtes à chiroptères).

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 66 000 € (30 000 € en investissement et 36 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	28 950
fonctionnement	37 000
<b>Total</b>	<b>65 950</b>

#### 9° - Projet Biézin nature

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Villes de Décines Charpieu, Chassieu et Meyzieu. À noter qu'en 2021, la Ville de Meyzieu intègre cet ENS, cette dernière étant également concernée par ce périmètre et ayant travaillé pour cela dès la mise à jour du plan de gestion effectué en 2019.

L'année 2021 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et, en investissement, une étude des modes doux, ainsi que la gestion des haies et du patrimoine naturel. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 38 500 € (13 500 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
investissement	41 500
fonctionnement	28 000
<b>Total</b>	<b>69 500</b>

#### 10° - Projet nature Yzeron aval

Depuis 2014, les Villes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balms boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron. À noter également qu'en 2021, le plan de gestion de cet ENS va être mis à jour, et proposera de nouvelles actions à partir de 2022.

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques. En investissement, le programme consiste à la mise en œuvre de nouveaux sentiers nature, des travaux de sécurisation et de protection de la biodiversité, ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 82 000 € (57 000 € en investissement et 25 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	47 000
fonctionnement	28 000
<b>Total</b>	<b>75 000</b>

**11° - Projet nature île Roy**

Depuis 2007, les Villes de Fontaines sur Saône et de Collonges au Mont d'Or géraient le site de l'île Roy à travers le Syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'île Roy. À la création de la Métropole en 2015, le syndicat a dû être dissous et la gestion du site reprise par la Métropole. Les Maires des 2 villes ont demandé, en 2019, la mise en œuvre d'une convention de délégation de gestion, en désignant la Ville de Fontaines sur Saône comme ville pilote du projet.

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, ainsi que la coordination du projet. En investissement, le programme propose une étude de définition d'un sentier adapté aux particularités du site (accès et sécurité notamment).

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 25 000 € (20 000 € en investissement et 5 000 € en fonctionnement) en 2020.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature île Roy	Montant (en € TTC)
investissement	15 000
fonctionnement	8 000
<b>Total</b>	<b>23 000</b>

**12° - Projet nature Ravin**

Le projet nature du Ravin été initié en 2018 *via* la définition d'un plan de gestion porté et soutenu par toutes les villes concernées (Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp, Sathonay Village et Rillieux la Pape). Le plan de gestion permettra de définir les sentiers nature, mais également de gérer au mieux le foncier en espaces naturels, ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire. L'année 2021 correspond au démarrage officiel des premières actions de ce projet nature.

Le programme 2021 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de la coordination de projet, ainsi que des actions en lien avec la restauration de chemins, la lutte contre les espèces invasives et l'entretien de pelouses sèches. En investissement, le programme consiste en une étude de sensibilisation sur les usages impactants, en une mission foncière, en la création d'une charte graphique et en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le programme d'actions 2021, développé par ce projet nature et financé par la Métropole, présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Ravin	Montant (en € TTC)
investissement	47 000
fonctionnement	48 400
<b>Total</b>	<b>95 400</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;



**DECIDE****1° - Approuve** pour la mise en œuvre des programmes 2021 des projets nature-ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des projets nature-ENS de la façon suivante :

- Villes de Feyzin, Vénissieux et Corbas : projet plateau des Grandes Terres,
- Villes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône et Cailloux sur Fontaines : projet du vallon du ruisseau des Échets,
- Villes de Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully et La Tour de Salvagny : projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Villes de Craponne et Francheville : projet vallon de l'Yzeron,
- Villes de Saint Genis Laval : projet plateau des Hautes Barolles,
- Villes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières et Charbonnières les Bains : projet plateau de Méginand,
- Ville de Rillieux la Pape : projet Sermenaz,
- Villes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay : projet vallon des Torrières,
- Villes de Chassieu, Décines Charpieu et Meyzieu : projet Biézin nature,
- Villes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière : projet Yzeron aval,
- Villes de Fontaines sur Saône et Collonges au Mont d'Or : projet île Roy,
- Villes de Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp, Sathonay Village et Rillieux la Pape : projet Ravin,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 910 250 €, composé de 469 500 € de financement pour des actions d'investissement et de 440 750 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2020			2021		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Feyzin - projet plateau Grandes Terres	50 000	83 600	<b>133 600</b>	50 000	83 600	<b>133 600</b>
Ville de Fontaines Saint Martin - projet du vallon du ruisseau des Échets	44 850	26 000	<b>70 850</b>	44 000	26 000	<b>70 000</b>
Ville de Dardilly - projet des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	52 000	35 160	<b>87 160</b>	53 000	52 200	<b>105 200</b>
Ville de Francheville - projet vallon de l'Yzeron	27 000	39 000	<b>66 000</b>	49 500	39 000	<b>88 500</b>
Ville de Saint Genis Laval - projet plateau Hautes Barolles	20 250	29 800	<b>50 050</b>	39 250	30 550	<b>69 800</b>
Ville de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand	43 500	37 000	<b>80 500</b>	29 300	37 000	<b>66 300</b>
Ville de Rillieux la Pape - projet Sermenaz	40 000	23 000	<b>63 000</b>	25 000	23 000	<b>48 000</b>
Ville de Neuville sur Saône - projet vallon des Torrières	30 000	36 000	<b>66 000</b>	28 950	37 000	<b>65 950</b>
Ville de Chassieu - projet Biézin nature	13 500	25 000	<b>38 500</b>	41 500	28 000	<b>69 500</b>

Bénéficiaires	Pour mémoire 2020			2021		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval	57 000	25 000	<b>82 000</b>	47 000	28 000	<b>75 000</b>
Ville de Fontaines sur Saône - projet île Roy	20 000	5 000	<b>25 000</b>	15 000	8 000	<b>23 000</b>
Ville de Fontaines sur Saône - Projet Ravin	0	0	<b>0</b>	47 000	48 400	<b>95 400</b>
<b>Total (en €)</b>	<b>398 100</b>	<b>364 560</b>	<b>762 660</b>	<b>469 500</b>	<b>440 750</b>	<b>910 250</b>

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Villes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Dardilly, Charbonnières les Bains, Écully, La Tour de Salvagny, Craponne, Francheville, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Sainte Foy lès Lyon, Oullins, La Mulatière, Fontaines sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée le 18 mars 2019, pour un montant de 910 250 € en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P2707173.

**4° - Le montant** à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 23 - opération n° 0P2707173, pour un montant de 469 500 €.

**5° - Le montant** à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - opération n° 0P2707173, pour un montant total de 440 750 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.**